

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 10 - 19

Séance du 13 octobre 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt, le treize octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaient présents :* Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,
LUCIANO.

S.I.V.A.A.D

**ADHESION DE LA
COMMUNE
DE SANARY-SUR-MER**

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame Corinne ROCHE-SANNA, Messieurs Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Dominique OLIVIER (procuration à Madame Laura GENEVOIS)

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul ROCHE

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201013-DEL20201019-AU
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D) en date du 16 septembre 2020, par laquelle l'Assemblée Générale du Syndicat a accepté la demande d'adhésion de la Commune de Sanary-sur-Mer.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'adhésion présentée.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Sanary-sur-Mer au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIVAAD,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY